



Conseil économique et social

Distr. générale
2 mars 2001
Français
Original: anglais

Commission du développement durable constituée en comité préparatoire du Sommet mondial du développement durable

Session d'organisation

30 avril-2 mai 2001

L'eau, ressource essentielle du développement durable*

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-5	3
II. Approches stratégiques de la mise en valeur et de la gestion durables des ressources en eau	6-22	3
A. Nécessité d'une démarche intégrée concernant les ressources en eau douce	6-10	3
B. Le rôle des différents intervenants	11-13	4
C. Informations pour la prise de décisions	14-15	5
D. Coopération internationale et mécanismes nationaux de renforcement des capacités institutionnelles	16-19	6
E. Financement de la mise en valeur et de la gestion durables de l'eau	20-22	6
III. Mise en valeur et gestion durables de l'eau dans un contexte intersectoriel	23-26	7
A. Agriculture et développement rural durables	23	7
B. Promotion du développement durable des établissements humains	24	7

* Le présent rapport a été établi par le Sous-Comité de la mise en valeur des ressources hydrauliques du CAC qui est chargé de superviser l'application du chapitre 18 d'Action 21, en utilisant les contributions d'autres institutions spécialisées des Nations Unies et d'organisations internationales. Le rapport présente un bref aperçu visant à informer la Commission du développement durable des principaux faits nouveaux dans ce domaine.

C. Lutte contre la pauvreté	25	8
D. Aspects sociaux de la mise en valeur et de la gestion durables de l'eau	26	8
IV. Problèmes de la mise en valeur et de la gestion durables de l'eau	27	8

I. Introduction

1. Le présent rapport fait le point de la situation concernant l'application du chapitre 18 d'Action 21, intitulé « Protection des ressources en eau douce et de leur qualité », et des problèmes qui se posent à cet égard. Il présente essentiellement l'état actuel des ressources en eau douce et des services disponibles, en tenant compte de questions intersectorielles abordées dans Action 21, et les principales composantes qui doivent être en place pour une gestion intégrée des ressources en eau.

2. L'eau est une ressource naturelle limitée, nécessaire à la vie et aux systèmes écologiques, et essentielle pour le développement économique et social. Malgré une utilisation plus efficace de l'eau, en particulier dans les pays en développement, la consommation et la demande d'eau douce, de même que l'incidence de la pollution de l'eau, ont augmenté du fait de la croissance démographique et de l'expansion des activités économiques. Au cours des 10 dernières années, l'accès à un approvisionnement en eau salubre et à un assainissement adéquat a à peine suivi le rythme de la croissance démographique, et la demande d'eau pour la production de produits alimentaires et de textiles est en augmentation.

3. Pour satisfaire les besoins humains et écologiques fondamentaux, les sociétés doivent résoudre plusieurs problèmes graves, notamment l'utilisation accrue et l'abus de ressources en eau limitées et vulnérables dont la répartition géographique est inégale et l'insuffisance des investissements consacrés aux capacités humaines et institutionnelles, ainsi qu'aux infrastructures des services liés à l'eau, notamment l'assainissement.

4. Au cours des 20 prochaines années, on estime que le consommateur d'eau par les êtres humains augmentera de 40 %, et qu'il faudra 17 % de plus d'eau pour la production vivrière des populations de plus en plus nombreuses des pays en développement. Un tiers des pays situés dans des régions arides devrait connaître de graves pénuries d'eau au cours du siècle actuel. En 2025, les pays manquant d'eau auront environ 6,5 fois plus d'habitants qu'en 2000, soit 3,5 milliards au total. L'augmentation de la pollution et l'épuisement des ressources en eau de surface et souterraines aggrave encore la situation. On estime que plus de la moitié des grands cours d'eau dans le monde sont gravement pollués et appauvris. Il est également nécessaire d'affecter

suffisamment de ressources en eau pour maintenir les fonctions et systèmes écologiques.

5. La Déclaration de l'Assemblée du Millénaire des Nations Unies a fixé comme objectif de réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable ou qui n'ont pas les moyens de s'en procurer. La Déclaration vise également à mettre fin à l'exploitation irrationnelle des ressources en eau, en formulant des stratégies de gestion de l'eau aux niveaux régional, national et local permettant notamment d'assurer aussi bien un accès équitable qu'un approvisionnement adéquat. À l'heure actuelle, au moins 1,1 milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau salubre et près de 2,5 milliards n'ont pas d'installations adéquates d'assainissement, la grande majorité d'entre elles dans les pays en développement. Pour réaliser l'objectif d'approvisionnement en eau fixé par l'Assemblée du Millénaire, il faut que 1,6 milliard de gens de plus aient accès à l'eau salubre. Pour réduire de moitié la proportion de personnes n'ayant pas accès à un assainissement adéquat, il faut fournir des installations à 2,2 milliards de personnes de plus d'ici à 2015.

II. Approches stratégiques de la mise en valeur et de la gestion durables des ressources en eau

A. Nécessité d'une démarche intégrée concernant les ressources en eau douce

6. Depuis la tenue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) en 1992, la communauté internationale s'est efforcée d'appeler l'attention sur les problèmes relatifs aux ressources en eau et à leur gestion. Les principes de gestion intégrée des ressources en eau de la CNUED (chap. 18 d'Action 21) ont été mis au point et améliorés à l'occasion de plusieurs autres réunions internationales consacrées à l'eau, notamment lors de la réunion du Groupe d'experts des Nations Unies sur les approches stratégiques de la gestion des eaux douces et de la sixième session de la Commission du développement durable en 1998. Toutefois, malgré les travaux de nombreuses réunions internationales consacrées à l'eau sur la formulation de politiques et de programmes nationaux intégrés, les principes de gestion intégrée des res-

sources en eau n'ont pas encore été pleinement mis en oeuvre, que ce soit dans les pays développés ou en développement. Les problèmes de gestion de l'eau sont toujours traités dans le cadre d'approches sectorielles fragmentées.

7. Une approche axée sur l'offre, associée à des structures institutionnelles faibles et fragmentées, prévaut encore dans de nombreux pays, alors que dans le même temps on étend les services liés à l'eau aux secteurs de la santé publique et de la production alimentaire. On reconnaît de plus en plus que la gestion intégrée des ressources en eau et les approches axées sur la demande constituent des moyens plus efficaces de fournir de l'eau pour la consommation humaine, les activités de développement et la production alimentaire, tout en allégeant la pression sur les produits et services écologiques locaux qui existent grâce à l'eau douce. L'importance accordée à une gestion intégrée des ressources en eau et aux approches de la gestion axées sur la demande témoigne d'une modification importante de la façon dont l'eau est gérée en termes de cohérence de la répartition, d'efficacité, d'équité et de prestation de services.

8. Il est désormais admis que la mise en valeur et la gestion durables de l'eau exigent d'allier des préoccupations sociales et économiques aux préoccupations environnementales. L'aménagement du territoire et la gestion viable des forêts, des terres humides, des montagnes, des océans et des zones côtières sont autant de paramètres importants de cette équation, l'eau et le cycle de l'eau étant des éléments fondamentaux pour tous les processus de la biosphère. Les écosystèmes terrestres et aquatiques sont tributaires de l'eau, et il convient d'accorder une importance particulière aux zones écologiques les plus vulnérables. La protection de l'environnement doit faire l'objet d'un rang de priorité élevé dans la répartition des ressources en eau, tant en amont qu'en aval. De telles préoccupations doivent également être prises en compte lors de la construction de barrages et de réservoirs d'eau qui ont souvent des utilisations multiples comme la production d'énergie, la lutte contre les inondations, l'irrigation, l'eau potable, les loisirs et la navigation. Les barrages et les réservoirs entraînent de nombreux coûts sociaux et écologiques qu'il faut justifier.

9. L'augmentation du nombre de catastrophes naturelles et de catastrophes écologiques et technologiques associées, déclenchées par des tremblements de terre, des éruptions volcaniques, des glissements de terrain,

des inondations, des sécheresses ou des tempêtes tropicales, a entraîné de graves pertes humaines, sociales et économiques, ce qui est une grave menace pour notre planète. Le changement climatique, la détérioration de l'environnement, la croissance démographique, l'urbanisation et l'industrialisation rapides, de même que l'augmentation de la pauvreté, font que les sociétés sont plus vulnérables aux catastrophes. Le récent rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat prévoit que les températures mondiales augmenteront encore, et plus rapidement que ce que l'on prévoyait auparavant, ce qui se traduira par une élévation accélérée du niveau des mers, ayant notamment comme conséquences sécheresses et inondations. Des millions de personnes seront peut-être contraintes à quitter les zones côtières de faible élévation, alors que d'autres doivent déjà quitter leurs foyers en raison d'une hausse des températures et d'une aggravation des sécheresses. L'effet négatif de ces éléments constitue un obstacle majeur au développement durable. Il importe de mettre au point des systèmes de gestion des risques et d'atténuation des effets des catastrophes naturelles et de mettre en place des systèmes de détection précoce et de contrôle, ainsi que des plans d'intervention en cas d'urgence dans les zones les plus exposées aux catastrophes naturelles.

10. On reconnaît que, pour tirer parti du potentiel de la gestion intégrée des ressources en eau, il est nécessaire de disposer d'un financement adéquat, de capacités humaines et institutionnelles suffisantes et d'une évaluation réaliste des ressources hydrologiques et autres ressources physiques. Il convient en même temps de diffuser les informations, d'appliquer les solutions technologiques appropriées et de procéder aux transferts de technologie nécessaires, en particulier pour les régions des pays en développement qui souffrent déjà de pénuries d'eau. La transformation d'un secteur de l'eau fragmenté en secteur stratégique intégré a réussi dans certains pays en développement, en particulier lorsque ces derniers ont bénéficié d'une coopération extérieure cohérente en matière de développement pour ce qui est de renforcer les capacités et les institutions aux niveaux national et local, et au niveau des bassins hydrographiques.

B. Le rôle des différents intervenants

11. Au cours des 10 dernières années, on s'est rendu compte qu'il était nécessaire de déléguer la gestion des

ressources en eau au niveau le plus bas possible et de promouvoir des partenariats entre le secteur public et le secteur privé afin d'utiliser les ressources en eau de façon plus efficace et productive. Les grands groupes, notamment les organisations non gouvernementales, les exploitants agricoles, les collectivités locales, la communauté scientifique et technologique, le monde des affaires et l'industrie, les syndicats, les populations autochtones, les enfants, les jeunes et les femmes, sont devenus partie intégrante du développement durable et de la gestion des ressources en eau aux niveaux international, national et local. Les rôles réels et les résultats de la participation des grands groupes varient. Par exemple, de nombreuses organisations non gouvernementales ont mieux réussi à sensibiliser les communautés et à renforcer les capacités locales qu'à apporter un appui technique aux évaluations des ressources en eau, à l'alimentation en eau et à l'assainissement. Les tentatives visant à encourager le transfert de l'exploitation et de la maintenance à des associations de consommateurs d'eau ont eu des résultats mitigés, car le rendement généralement peu élevé de l'agriculture irriguée et l'incertitude du régime foncier font que des exploitants agricoles sont peu enclins à réaliser des investissements en capital à long terme. Aux niveaux international et national, le partenariat mondial pour l'eau appuie diverses activités intégrées liées aux ressources en eau.

12. Il est possible d'augmenter nettement l'intervention du secteur privé en ce qui concerne la prestation de services aux zones urbaines plus aisées des pays en développement. Toutefois, la participation du secteur privé à l'extension des services aux démunis dans les zones urbaines et rurales est plus problématique et dépend de tarifs et de subventions qui permettraient au secteur privé d'avoir un bon retour sur ses investissements. En moyenne, seulement 30 % des dépenses consacrées aux services relatifs à l'eau sont actuellement amorties dans les pays en développement. L'agriculture irriguée, en particulier à grande et moyenne échelles, ainsi que l'eau industrielle, dépendent encore de la réglementation et des subventions du gouvernement pour la prestation de services peu coûteux.

13. Les gouvernements nationaux et les administrations locales ont tendance à passer de la prestation de services à la promotion d'un environnement porteur, mais il ne faut pas amoindrir leur rôle global. Pour que les services de distribution publics et privés autonomes

parviennent à améliorer les services et l'efficacité de la consommation d'eau dans tous les secteurs, l'existence d'un cadre réglementaire stable et cohérent est nécessaire. Des lois relatives à l'eau ont été promulguées dans de nombreux pays, mais certains autres n'en ont pas encore. On constate dans de nombreux cas une absence de volonté politique, les ressources ou autres moyens permettant de faire appliquer la législation relative à l'eau étant par ailleurs limitées elles aussi.

C. Informations pour la prise de décisions

14. L'eau douce est un élément très variable dans le temps et l'espace. Sa quantité, sa qualité et l'allocation et la consommation par secteur doivent être contrôlées et gérées de façon cohérente et continue. La collecte d'informations hydrologiques, météorologiques, hydrogéologiques, écologiques et socioéconomiques à des fins d'évaluation et de contrôle des ressources en eau est essentielle pour une prise de décisions en connaissance de cause. Les progrès récents des technologies de l'information et de la communication sont fondamentaux pour la diffusion de connaissances scientifiques et technologiques. Des technologies comme les systèmes d'information géographique et des bases de données informatisées sur les ressources en eau et des informations socioéconomiques connexes ont permis d'améliorer nettement l'organisation de la recherche et de la diffusion d'informations. De telles technologies, combinées à un renforcement des capacités, doivent être disponibles à plus grande échelle dans les pays en développement. Malgré des techniques novatrices de l'information, la collecte de données au niveau local est toujours l'élément crucial pour des évaluations solides et précises des ressources en eau et de leur gestion. Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas. Des contraintes financières ont réduit la capacité des institutions du service public chargées des ressources en eau de collecter des données au niveau local dans de nombreux pays en développement. La quantité et la qualité des informations sur les ressources en eau et leur utilisation ont très souvent baissé.

15. La Commission du développement durable, ayant demandé, à sa sixième session, une évaluation périodique des approches stratégiques de la mise en valeur et de la gestion de l'eau douce, le Sous-Comité de la mise en valeur des ressources hydrauliques du CAC établit actuellement, avec l'appui de donateurs, un rapport sur la mise en valeur des ressources en eau dans le monde.

Ce rapport a pour objectif de fournir des évaluations continues et systématiques des ressources en eau, du point de vue qualitatif et quantitatif, et d'analyser les problèmes essentiels liés à la gestion des ressources en eau. Ce rapport sera fondé dans une grande mesure sur des données socioéconomiques, hydrologiques, météorologiques et hydrogéologiques compilées par les institutions spécialisées des Nations Unies.

D. Coopération internationale et mécanismes nationaux de renforcement des capacités institutionnelles

16. Il n'existe pas d'institution internationale unique s'occupant exclusivement des problèmes relatifs aux ressources en eau. Ces questions sont, par nature, intersectorielles et multidisciplinaires, et tout dispositif institutionnel international mis en place doit s'occuper d'une vaste gamme de problèmes environnementaux, économiques et sociaux connexes, à tous les niveaux. Partant, il est nécessaire que les organisations internationales actives dans le secteur de l'eau s'attachent en priorité à collaborer et à coordonner et intégrer leurs activités.

17. Au cours de la dernière décennie, il est devenu manifeste que les États riverains devaient coopérer au sujet de leurs ressources en eau communes, notamment formuler et exécuter des stratégies intégrées de gestion des ressources en eau. Une telle coopération doit tenir compte des accords qui abordent les problèmes de l'eau, comme la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou par la désertification, en particulier en Afrique, la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats de la sauvagine (Convention de Ramsar).

18. Autre problème connexe, le renforcement de la coopération internationale dans les domaines du financement, du renforcement des capacités institutionnelles et humaines, de la recherche, de la mise en commun des informations et du transfert de technologie. La coopération technique est un instrument important pour appuyer les activités intégrées régionales, nationales et locales liées aux ressources en eau dans les pays en

développement. Il est tout aussi important de renforcer des programmes de coopération Sud-Sud, en tirant parti de tous les progrès technologiques et des nouvelles possibilités de coopération entre les gouvernements, le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les organisations multilatérales et les communautés locales.

19. Au cours des années 90, l'exécution de certains projets de coopération technique du système des Nations Unies est passée des institutions spécialisées des Nations Unies aux institutions nationales, en vue d'établir ou de renforcer les institutions gouvernementales. Les institutions spécialisées des Nations Unies jouent désormais un rôle de soutien et fournissent, à la demande des gouvernements, une assistance technique pour le renforcement des capacités et des institutions chargées des ressources en eau. Cet appui est considéré par de nombreux pays en développement comme un élément important de la mise en oeuvre de stratégies intégrées de gestion des ressources en eau.

E. Financement de la mise en valeur et de la gestion durables de l'eau

20. Les engagements financiers destinés à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement n'ont généralement pas été concrétisés. Bien que certains pays en développement aient augmenté les dépenses publiques dans ce secteur, l'écart entre les niveaux d'investissement nécessaires pour parvenir à une couverture totale des services relatifs à l'eau et à l'assainissement et les montants actuellement investis est considérable. Selon des estimations récentes, les gouvernements des pays en développement dépensent entre 10 et 25 milliards de dollars par an pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement, une grande partie étant allouée à des services de meilleure qualité dans les centres urbains. Par ailleurs, des investisseurs privés ont dépensé 25 milliards de dollars pour des infrastructures en eau et en assainissement dans les pays en développement entre 1990 et 1997. Les investissements consacrés à l'approvisionnement en eau des zones urbaines n'ont pas suffi pour empêcher une baisse de la couverture relative, ni la forte augmentation du nombre de personnes n'ayant pas accès à une alimentation en eau salubre. Il est également important de disposer de ressources suffisantes pour améliorer les structures de gestion des ressources en eau.

21. Au cours des dernières années, le système international a connu une baisse de l'aide publique au développement (APD) et une augmentation des investissements étrangers directs. Le secteur de l'approvisionnement en eau potable n'a pas pu attirer suffisamment de fonds au titre de l'investissement étranger direct, en partie en raison du faible retour sur les investissements. Les problèmes rencontrés lorsqu'on cherche à faire intervenir le secteur privé montrent que le financement public est encore crucial pour les investissements dans le secteur de l'eau. La baisse de l'APD et les difficultés qu'il y a à bénéficier de l'investissement étranger direct sont préoccupantes, en particulier si on envisage les investissements majeurs qui seront nécessaires pour réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre de personnes n'ayant pas accès à une eau salubre.

22. Il faudra manifestement générer un volume important de ressources intérieures et extérieures si l'on veut suivre une démarche intégrée concernant les ressources en eau et réaliser l'objectif d'une eau salubre pour tous et d'un assainissement convenable dans un avenir proche. Bien que certains pays en développement aient connu une croissance économique importante au cours des années 90, ils n'ont pas été en mesure de parvenir à accroître notablement la couverture des services d'approvisionnement en eau et en assainissement. Leur capacité d'augmenter les fonds nationaux et d'avoir recours à des prêts extérieurs ayant été nettement entravée par des niveaux élevés de dette extérieure.

III. Mise en valeur et gestion durables de l'eau dans un contexte intersectoriel

A. Agriculture et développement rural durables

23. On considère de plus en plus l'eau comme un élément fondamental dans la production alimentaire. Environ 70 % des ressources en eau douce mondiales exploitées vont à l'agriculture. Les 30 % restants sont utilisés par les ménages et l'industrie. La concurrence pour une eau de qualité et de quantité suffisantes s'intensifie à tel point que les occasions de mise en valeur des ressources hydrauliques sont de plus en plus rares dans maints pays. On reconnaît qu'une améliora-

tion de l'efficacité de la consommation d'eau, associée à une augmentation des quantités disponibles est essentielle pour satisfaire les besoins en eau, présents et à venir, pour accroître la production alimentaire. Bien que certains progrès aient été réalisés pour ce qui est d'utiliser l'eau dans l'agriculture de façon plus efficace grâce à des systèmes d'irrigation publique, 30 % seulement de l'eau fournie est actuellement utilisée pour des cultures et des plantes. Certains pays utilisent des technologies plus efficaces, qui ont eu de bons résultats au niveau de la réduction de la consommation d'eau. De nombreux pays sont déjà près de manquer d'eau. Rares sont ceux qui disposent de moyens financiers et institutionnels leur permettant d'avoir la sécurité alimentaire soit en accroissant les importations de produits alimentaires soit en gérant plus efficacement la production agricole et la demande alimentaire. Comme il y a de plus en plus de pays connaissant des pénuries en eau et un déficit alimentaire, il faut se soucier d'où viendront la production alimentaire et l'eau dont elle a besoin. Cela signifie que les systèmes d'échange et les marchés internationaux, nationaux et locaux auront de nouveaux problèmes commerciaux et financiers à régler.

B. Promotion du développement durable des établissements humains

24. On estime qu'en 2015, plus de la moitié des pays en développement vivra dans des zones urbaines. Cette croissance urbaine pose plusieurs problèmes d'ordre institutionnel, économique et environnemental pour ce qui est de conserver et d'étendre les services dans des zones urbaines, et de maintenir et d'améliorer la qualité de l'eau, en particulier en ce qui concerne le traitement des eaux usées. Dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de la couverture de l'assainissement, certains progrès ont été réalisés au cours des 10 dernières années. Entre 1990 et 2000, le pourcentage de la population totale des pays en développement ayant accès à une eau salubre est passé de 72 à 78 %, et le pourcentage ayant accès à l'assainissement est passé de 42 à 52 %. Dans la plupart des systèmes urbains d'approvisionnement en eau des pays en développement, l'eau non comptabilisée représente parfois jusqu'à 50 % de la consommation totale. Pour atteindre les objectifs internationaux de réduire de moitié la proportion de personnes n'ayant pas accès à l'eau salubre et à un assainissement adéquat, on estime qu'il faut assurer l'approvisionnement

en eau de plus d'un milliard de personnes, et fournir des installations d'assainissement à près de 1,1 milliard de personnes dans les zones urbaines. Bien que ces dernières devraient abriter plus d'habitants que les zones rurales, la population rurale mondiale sera en augmentation constante au cours des 20 prochaines années. L'augmentation globale de la population, s'ajoutant à un exode rural, aura diverses incidences socioéconomiques et aggravera encore la concurrence à la fois dans les milieux urbains et ruraux et entre la consommation urbaine et rurale de l'eau.

C. Lutte contre la pauvreté

25. La prestation de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement de bonne qualité et fiables est essentielle pour garantir la santé publique, la productivité et la dignité des populations défavorisées. Des services globaux destinés aux activités agricoles et industrielles sont également essentiels pour favoriser l'emploi et la création de revenus dans les groupes à faible revenu. Ces services continuent à être fortement subventionnés dans les pays développés et dans les pays en développement. Mais, dans certains cas, étant donné que les gouvernements passent du rôle de fournisseur de services à celui d'agent d'un environnement propice, les gouvernements centraux et les collectivités locales abandonnent progressivement la prestation de services relatifs à l'eau sans respecter une période de transition appropriée, laissant une partie de la population sans services. Dans de tels cas, les défavorisés pourraient être de plus en plus souvent victimes de pénurie d'eau, d'où des menaces sur la santé publique et des difficultés économiques. Il est préoccupant de constater que les défavorisés ayant l'accès le plus limité aux services de distribution d'eau devront souvent dépenser davantage pour se procurer de l'eau auprès de vendeurs d'eau privés que ceux qui sont reliés aux services municipaux. Les chiffres du Centre des Nations Unies pour les établissements humains et du Conseil de coopération pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement concernant certaines villes en Afrique, en Amérique latine et en Asie montrent que les défavorisés n'étant pas reliés au réseau de distribution municipal doivent payer de 5 à 28 fois plus par unité. Par ailleurs, les défavorisés ayant recours à des vendeurs d'eau privés reçoivent une eau dont la qualité n'est pas garantie.

D. Aspects sociaux de la mise en valeur et de la gestion durables de l'eau

26. Il est nécessaire de promouvoir et de faciliter la mise en valeur des ressources humaines, en particulier en ce qui concerne les femmes, les populations autochtones et les communautés locales, mais cela ne suffit pas pour une gestion efficace des ressources en eau. Le renforcement des capacités humaines par l'éducation et la formation devrait être davantage combiné avec le renforcement des capacités institutionnelles. En excluant les femmes, les populations autochtones et les communautés locales des programmes d'éducation et de santé et des fonctions d'encadrement et d'administration, les installations mises en place risquent de ne pas être adaptées aux besoins de ces groupes ou de ne pas tirer parti du potentiel qu'ils présentent comme cadres ou opérateurs. De ce fait, des notions fondamentales de la mise en valeur des ressources en eau et des pratiques applicables aux conditions locales, en particulier chez les femmes, doivent être au premier plan de la gestion des ressources en eau locales. Il faut dans le même temps que le renforcement des capacités institutionnelles à la fois favorise l'existence d'organismes autonomes, responsables de la gestion intégrée des ressources en eau, et vienne à l'appui de processus transparents de prise de décisions et de répartition des responsabilités.

IV. Problèmes de la mise en valeur et de la gestion durables de l'eau

27. Le problème qui se pose est de déterminer comment les gouvernements, le secteur privé et la société civile, avec l'appui du système des Nations Unies, relèveront les défis sociaux, économiques et écologiques posés par l'utilisation accrue et l'abus des ressources en eau vulnérables et limitées; et l'expansion nécessaire de l'accès à une alimentation en eau salubre et à des installations adéquates d'assainissement pour les activités économiques et sociales. Un flux minimum de ressources en eau est également nécessaire pour garantir l'intégrité écologique, en particulier dans des zones vulnérables. L'application d'une démarche intégrée de gestion des ressources en eau est essentielle pour relever ces défis. Pour promouvoir et faciliter la mise en valeur et la gestion durables de l'eau, il est indispensable de :

a) Promouvoir la stabilité sociale et l'adaptabilité aux changements environnementaux, en appliquant des stratégies intégrées de gestion des ressources en eau, ainsi que des plans de réduction des effets des catastrophes, et d'allocation et de distribution équitables et efficaces des ressources en eau;

b) Sensibiliser et mettre en place des capacités humaines et institutionnelles, par la participation des parties prenantes et par des partenariats entre États riverains, entre utilisateurs nationaux et locaux, et entre le secteur public et le secteur privé;

c) Donner accès à une eau salubre et à un assainissement adéquat aux défavorisés dans le cadre de mesures d'atténuation de la pauvreté, afin d'améliorer la santé, la productivité économique, la sécurité alimentaire et la dignité humaine;

d) Protéger la qualité de l'eau de surface et des eaux souterraines, et des écosystèmes aquatiques;

e) Renforcer les arrangements institutionnels internationaux, la coopération technique axée sur la demande et le financement de la mise en valeur et de la gestion durables des ressources en eau; et

f) Affermir le rôle des gouvernements pour ce qui est de promulguer et d'appliquer une législation relative à l'eau et renforcer les capacités locales de gestion et de prestation de services relatifs à l'eau.